Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HBFIB3 blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	refuge veneon	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
230720	berarde	pilatte	3			3 montées +1 descente
	berarde	temple ecrins	2			2montees +1 descente
	berarde	sorreiller	4			hors parc
	st christophe	selle	2			
23 07 2020	arsine	adele planchard	2			initialement prévue le 17 07 20

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Pour le refuge Adèle PLANCHARD, rester dans l'axe des vallées

COPIE AU SECTEUR OISANS/VALBONNAIS
COPIE AU SECTEUR BRIANCONNAIS/VALLOUISE

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **249 / 2020**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **16/07 / 2020**

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND